Pain au chocolat/ Copé : Le CFCM retire sa plainte (MàJ)

09/01/2013 à 17h10
9/1/13
Nouveau retournement de situation dans l'affaire du pain au chocolat. Jean-François Copé et le Conseil Français du Culte Musulman ont assuré conjointement mercredi après-midi un retrait de la plainte déposé par le CFCM contre l'élu UMP.

> *Mais Abdallah Zekri, président de l'Observatoire national contre l'islamophobie, instance du CFCM, avait affirmé un peu plus tôt qu'il "refusait de retirer cette plainte" qu'il avait lui même déposée.*

RTL

> *"Le comportement de M. Copé est pitoyable. Il est allé réclamer d'être reçu par le CFCM (Conseil français du culte musulman) pour s'aplatir devant eux et obtenir le retrait de la plainte pour ses propos sur le pain au chocolat"*
> ***Marine Le Pen***

Le Point

8/1/13
Une enquête préliminaire a été ouverte par le parquet de Draguignan (dans le Var) après une plainte du *Conseil français du culte musulman* (CFCM) contre les propos de Jean-François Copé sur le «pain au chocolat», a-t-on appris aujourd'hui de source judiciaire.
Addendum 7/01 :
Le Conseil français du culte musulman (CFCM) a annoncé mardi qu'il allait retirer sa plainte contre le président de l'UMP, Jean-François Copé, déposée après ses déclarations

controversées sur le «pain au chocolat ». «*Reçu à sa demande*» par le bureau exécutif du CFCM, «*M. Copé a exprimé des regrets. Nous allons donc retirer notre plainte*», a déclaré à l'issue d'un entretien d'une heure, Abdellah Zekri, président de l'Observatoire de l'islamophobie au sein du CFCM.
msn (Merci à Zatch et natacha3)

Addendum 07 01 :

Jean-François Copé, président de l'UMP, sera reçu mardi 8 janvier dans l'après-midi, à sa demande, par le bureau exécutif du Conseil du culte musulman (CFCM) au sujet de la plainte déposée contre lui, à la suite de ses déclarations sur le "pain au chocolat".
Le Parisien (Merci à Charly)

L'enquête a été confiée au service des atteintes aux personnes de la préfecture de police de Paris, a-t-on indiqué de même source. Aucune précision n'a été donnée quant à une éventuelle audition de Jean-François Copé.

L'avocate du CFCM, Me Khadija Aoudia, avait déposé plainte à Nîmes en octobre et le parquet local s'est depuis dessaisi au profit de celui de Draguignan, où Jean-François Copé, alors candidat à la présidence de l'UMP, avait évoqué lors d'un meeting le cas d'un jeune qui se serait fait «*arracher son pain au chocolat par des voyous*» au motif «*qu'on ne mange pas au ramadan*».

Ces propos ont été jugés diffamatoires et «islamophobes» par le CFCM, qui avait maintenu sa plainte après un courrier adressé par Jean-François Copé à son président Mohammed Moussaoui, dans lequel le dirigeant de l'UMP s'étonnait des poursuites engagées à son encontre.
Le Figaro (Merci à Zatch)